

L'arabe remplace le Français dans les Tribunaux Algériens

« L'arabe remplace le français comme langue principale dans les tribunaux algériens depuis le premier octobre 1971 », a annoncé M. Boualem Ben Hamouda, Ministre de la Justice, à Alger, au cours de la cérémonie d'ouverture de la nouvelle année judiciaire.

« Les débats se dérouleront en arabe, et les mémoires, les conclusions des avocats seront présentés en arabe suivis d'une traduction en français. Les décisions seront prononcées en arabe, distribuées en arabe, suivies d'une traduction en français. Le temps viendra où les traductions en français seront écartées », a-t-il dit.

Le président Boumédiène présidait la cérémonie.

Le Ministre a ajouté que les autorités étaient conscientes des difficultés de l'arabisation, mais avaient accepté de les combattre. Un lexique sur la terminologie juridique arabe et des guides explicatifs sur les différents aspects de la procédure ont été préparés pour simplifier la

tâche des magistrats, avocats et avoués, a-t-il dit.

Un centre de formation a été créé pour les magistrats et les greffiers en vue d'améliorer leur arabe.

« Nous avons pu amener les magistrats et les avocats à se libérer des mentalités, des pratiques et de coutumes désuètes en contradiction avec notre société, tel l'attachement étroit à la langue française, aux règles juridiques occidentales... », a encore déclaré le Ministre algérien.

« C'est ainsi que cette nouvelle robe, inspirée des costumes nationaux traditionnels, fera sentir aux magistrats et avocats la nécessité impérieuse d'un affranchissement de tout ce qui nous est étranger.

« Nous pouvons affirmer que la nouvelle année judiciaire verra avant sa fin l'Algérie dotée de tous les codes fondamentaux qui régleront notre société moderne et qui auront un caractère strictement et purement algérien ».